

# MAIRIE DE MESVES-SUR-LOIRE

15 bis, route d'Antibes – 58400 MESVES-SUR-LOIRE

Tél : 03 86 69 04 87 – Courriel : [mairiedemesvessurloire@wanadoo.fr](mailto:mairiedemesvessurloire@wanadoo.fr)

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2018

Convocations du 12 octobre 2018

**Présents** : MM. et Mmes GILOT Bernard – CHARLON Emmanuel – CHICON Slajdana - DEROUX Jean-Marc - GOUGRY Anne-Marie - GUILLOT Michel – JUNCHAT François – LEFIEUX Isabelle – POIRIER Pascal - POITOU Arnaud - ROSIER Marie-Evelyne - SEDE Samerha

**Représentés** : M. SCHMITT Jacques (pouvoir donné à M.GUILLOT)

**Secrétaire de séance** : M. GUILLOT Michel

La séance est ouverte à 18h30.

### ◆ **Délibération : nomination du coordinateur et des agents recenseurs de la population 2019**

Le recensement de la population de Mesves-sur-Loire aura lieu en début d'année 2019. Le Maire propose les personnes suivantes :

- M. LE RESTE, secrétaire de mairie, pour la coordination
- Mlle Charlène CHICON et Mme Sophie COQUILLAT comme agents recenseurs.

Après discussion, le conseil municipal délibère et donne à l'unanimité (13 voix pour) mandat au Maire pour procéder aux nominations proposées et établir les arrêtés municipaux réglementaires. Deux réunions de formation auront lieu début 2019 pour les agents recenseurs.

### ◆ **Délibération : titres annulés sur exercices antérieurs**

Sur demande du Trésorier, une somme de 50 euros doit être inscrite au compte 673 pour enregistrer l'annulation d'une facture émise en 2017 (broyage). Après explication, le conseil municipal délibère et mandate le Maire à l'unanimité (13 voix pour) pour faire procéder à cette modification budgétaire.

### ◆ **Délibération : tarification pour concession perpétuelle au cimetière**

Suite à une demande reçue en mairie, la question est posée d'accepter ou non le principe de concession perpétuelle au cimetière (depuis 1983, les concessions ont une durée de trente ans), et son éventuel tarif. Après échange, le conseil municipal délibère et valide à la majorité (8 voix pour, 3 abstentions, 2 voix contre) la vente de concessions perpétuelles au cimetière communal au tarif de 350 euros (trois cent cinquante euros).

### ◆ **Délibérations relatives à la CCLVN (Communauté de Communes Loire Vignobles et Nohain)**

Le Maire soumet aux membres du conseil municipal les éléments suivants :

- L'approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) relatif aux équipements sportifs en date du 31 mai 2018
- L'approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) relatif à la bibliothèque et à la piscine de Donzy en date du 14 juin 2018
- L'approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) relatif au Pavillon du Milieu de Loire (PML), l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) en date du 5 juillet 2018
- L'approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) relatif au Centre Social de Cosne en date du 20 septembre 2018.

Après échange et délibération, le conseil municipal approuve (3 voix pour, 10 abstentions) les quatre rapports présentés et donne mandat au Maire pour remplir toutes les formalités nécessaires qui en résultent.

### ◆ **Délibération : rémunération du trésorier**

Le trésorier de Cosne a fait parvenir en mairie le montant de l'indemnité de conseil pour l'année 2018, d'un montant de 375,24 euros. Après échange, le conseil municipal délibère et donne à l'unanimité (13 voix pour) mandat au Maire pour faire procéder au règlement de cette indemnité de conseil 2018.

### ◆ **Délibération : transfert au SIEEEN de la compétence de base relative aux nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)**

Un audit des ressources informatiques (en matériels et logiciels) de la municipalité de Mesves a eu lieu en mars 2018. Il en ressort une vétusté certaine et une technologie un peu dépassée. Le SIEEEN propose une adhésion au « Pack Services » pour une cotisation annuelle de 3573,98 euros incluant le remplacement à neuf des ordinateurs - fixe et portable (les anciens restant la propriété de la commune), du vidéoprojecteur, du switch, la migration des applications et des données sur les nouveaux matériels, la sauvegarde des données à distance, la formation gratuite aux évolutions logicielles installées, l'assistance gratuite (conseils, prestations d'installation et de paramétrage, la confidentialité et la protection des données. Après échange, le conseil municipal délibère

# MAIRIE DE MESVES-SUR-LOIRE

15 bis, route d'Antibes – 58400 MESVES-SUR-LOIRE

Tél : 03 86 69 04 87 – Courriel : [mairiedemesvessurloire@wanadoo.fr](mailto:mairiedemesvessurloire@wanadoo.fr)

et donne à l'unanimité (13 voix pour) mandat au Maire pour transférer au SIEEEN la compétence TIC et procéder à toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette délégation.

## ◆ Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

M. GUILLOT rappelle brièvement la démarche de ce document en cours de validation avec les intéressés : liste des activités et des tâches, moyens utilisés pour leur réalisation, risques potentiels associés, fréquence et maîtrise des risques, compléments à mettre en œuvre (procédures, investissements, formations, ...). Après validation commune, le document sera transmis au Centre de Gestion pour enregistrement.

## ◆ Proposition d'une amende pour dépôts sauvages aux points d'apports volontaires

Le Maire dénonce l'abus de certains citoyens concernant les dépôts sauvages à côté des containers mis à disposition. Il propose que soit instaurée la possibilité de dresser des amendes aux contrevenants identifiés. Après échange, le conseil municipal délibère et donne à l'unanimité (13 voix pour) pouvoir au Maire pour lui permettre dresser une amende forfaitaire fixée à 250 euros.

## ◆ Questions diverses – délibération : instauration sur la commune de la procédure d'autorisation préalable de changement d'usage des locaux destinés à l'habitat

La CCLVN met à disposition des communes membres un outil mutualisé de télé service de déclaration préalable permettant d'obtenir les documents suivants : CERFA de meublés de tourisme – CERFA de chambre d'hôtes – déclaration Loi pour une République Numérique – n° d'enregistrement en ligne. Sur proposition du maire et après discussion, le conseil municipal délibère et donne à l'unanimité (13 voix pour) pouvoir au Maire pour procéder aux démarches et formalités permettant l'instauration de cette procédure.

## ◆ Questions diverses

→ Cimetière :

- tombes en déshérence ou en état d'abandon : le Maire propose la mise en place de panneaux incitant les ayants-droit à se présenter en mairie pour régularisation
- déjections canines : un panneau « Interdit aux chiens, même tenus en laisse » sera proposé à l'entrée du cimetière

→ Assainissement : l'étude en cours sera présentée par le cabinet en charge aux élus en novembre 2018, accompagnée de la liste des aides potentiellement accessibles ; le Maire rappelle que les demandes de DETR 2019 doivent être préparées et transmises avant la fin de l'année 2018.

→ Pylône « Orange » : les démarches administratives, plus longues que prévu, laissent présumer d'une mise en service opérationnelle fin mars 2019

→ Cession gratuite à la commune d'une parcelle de terrain cadastrée : le Maire a signé le 10/10/2018 devant notaire l'acquisition pour 1 euro symbolique la parcelle de 15a50ca cédée par Mme REILLES.

→ Ecole - « livret du petit citoyen » : ce livret expose les grands principes fondateurs et structurels de la République Française. Le Maire propose d'en acquérir une cinquantaine pour une dépense de 100 euros (2 euros l'unité).

→ Logement du 33 route d'Antibes : un logement T3 en duplex (66 m<sup>2</sup>, 2 chambres, place de parking) est libre à la location (loyer 335 euros, charges 50 euros hors énergie)

→ Festivités de fin d'année : le conseil municipal mandate le Maire à procéder à l'acquisition des sapins décoratifs

→ Stationnement gênant sur la place Bourdier : Mme ROSIER indique que le stationnement de certains véhicules aux heures de passage du car scolaire en gêne les manœuvres, provoquant un risque pour les enfants et les piétons. Ce point sera étudié en commission Travaux.

→ Panneau directionnel : un panneau indiquant la salle des fêtes sera installé prochainement

→ Aménagement du square du Parçan : l'étude sera présentée aux élus par Mme MARINGE (architecte du projet Cœur de Village) le 27/10/2018 (à 10h00).

→ Toiture de l'église : la réfection de la tranche 1 commence le 22 octobre 2018.

→ Bordures de trottoir route d'Antibes : la réfection aura lieu en novembre 2018.

→ Comice agricole à Pouilly en août 2019 : Le Maire propose la participation de la commune au Comice agricole de Pouilly sur Loire. Après concertation du conseil, des recherches de location ou d'achat d'un char sont envisagées.

La séance est levée à 20h00.